



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CS/IL

P.V. APUPM 01

**Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire
de l'Union pour la Méditerranée (APUPM)**

~~Projet de~~
Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2021

Ordre du jour :

1. Discussion des résultats de la réunion du Bureau de l'AP-UpM du 9 septembre 2020
 - Projet de règlement financier
 - Projet de budget
 - Organigramme de l'Assemblée
2. Discussion des résultats de la réunion du Bureau de l'AP-UpM du 16 juin 2021
 - Secrétariat permanent
 - Groupe de travail « Economie post-Covid en Méditerranée »
3. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Charles Margue, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch

Mme Ines Luna, Administration parlementaire
M. Cédric Scarpellini, Secrétaire de la délégation

Excusés : M. Léon Gloden

*

Présidence : Mme Lydia Mutsch, Présidente de la Délégation

*

1. Discussion des résultats de la réunion du Bureau de l'AP-UpM du 9 septembre 2020

- Projet de règlement financier
- Projet de budget

Le règlement financier et le projet de budget ont été présentés en date du 9 septembre 2020 et ont été adoptés lors de la dernière réunion jointe du Bureau et du Bureau élargi de l'AP-UpM.

Selon l'article 13 du projet de règlement financier (Art. 13 – Appel à contributions), le budget annuel est établi par le Secrétaire général et le comptable de l'assemblée. S'agissant de postes vacants, le budget annuel ne pourra être préparé qu'une fois ces fonctions désignées.

Le budget doit être annuellement présenté sous forme de projet aux membres du Bureau avant d'être adopté définitivement lors de la plénière qui suit.

La Présidente de la délégation a attiré l'attention des membres sur une incohérence entre le règlement financier et le règlement de l'assemblée. En effet, l'article 3, paragraphe 7 de ce dernier dispose ce qui suit : « Le Bureau adopte le projet du budget annuel, soumis par le Groupe de travail sur le financement de l'Assemblée et la révision du Règlement de l'AP-UpM avec le consensus des délégations membres de l'AP-UpM, suivant la procédure prévue par l'article 21 du Règlement financier. »

La délégation a discuté la possibilité d'introduire une proposition d'amendement au règlement pour écarter cette incohérence. Le secrétaire a par la suite informé la délégation que le Parlement européen, ayant la présidence de l'AP-UpM, a connaissance de cette incohérence et tient à y remédier sous peu. Il a été décidé de surveiller ce point.

- Organigramme de l'Assemblée

La présidente a présenté l'organigramme du secrétariat permanent, qui sera composé de cinq personnes. Elle a attiré l'attention sur le fait que les postes de Secrétaire général et de comptable avaient été publiés et devraient être attribués d'ici le 22 juillet 2021. Les trois autres postes (Secrétariat, Logistique, Interprétation) n'avaient au jour de la tenue de cette réunion pas encore été publiés.

2. Discussion des résultats de la réunion du Bureau de l'AP-UpM du 16 juin 2021

- Secrétariat permanent

Les membres de la délégation ont été informés que le secrétariat permanent dispose d'un statut ayant été adopté lors de la plénière à Strasbourg, le 13 février 2019. Celui-ci possède à son tour un article dédié au financement et au budget de l'assemblée. La seule information complémentaire au règlement de l'assemblée et au règlement financier, est qu'une année financière se tient du 1^{er} mai au 20 avril.

- Groupe de travail « Economie post-Covid en Méditerranée »

Le groupe de travail susmentionné a été créé lors de la dernière réunion du Bureau. Il sera présidé d'un député marocain et assisté de deux vice-présidents, dont un de la délégation du Parlement européen, et un de la délégation espagnole. Le groupe sera composé de 20 députés supplémentaires (10 par rive).

La délégation a décidé de ne pas proposer de candidats luxembourgeois à ce groupe de travail.

3. Divers

- Réunion de la Commission politique du 14 juillet 2021 :

La commission a émis un projet de recommandation intitulé « Lutte contre le réchauffement climatique, Un enjeu pour toute la région méditerranéenne ». Ce dernier comporte deux aspects, notamment le lien entre le changement climatique et les droits de l'homme, ainsi que le lien avec la sécurité. Madame Beissel et Monsieur Margue ont marqué leur intérêt de participer à cette réunion. La présidente a également demandé au secrétaire de suivre cette réunion et de remettre une synthèse de celle-ci aux membres de la délégation.

- Séance plénière et Sommet :

Finalement, la présidente a informé les membres que le prochain Sommet des Présidents, ainsi que la plénière de l'assemblée se tiendraient vraisemblablement les 19 et 20 novembre 2021 à Bruxelles, sous la présidence du Parlement européen. Le sujet – qui devra encore être confirmé – sera « Climate change in the Mediterranean ». Madame Mutsch indique que la transition écologique figure parmi les cinq grands domaines d'action proposés par la Commission européenne dans le nouveau programme pour la Méditerranée (JOIN(2021)2 – Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional). Les quatre autres domaines sont :

- le développement humain, la bonne gouvernance et l'Etat de droit ;
- la transition économique ;
- la paix et la sécurité ;
- la migration et la mobilité.

Luxembourg, le 15 juillet 2021

Le Secrétaire,
Cédric Scarpellini

La Présidente de la Délégation luxembourgeoise auprès
de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la
Méditerranée (APUPM),
Lydia Mutsch